

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETÉS DU MAIRE

ARRETÉ N° A20250626-045

**Interdiction de circulation et de stationnement
parking de la salle polyvalente et sur portion de rue des Rochers
à l'occasion de la fête communale du dimanche 13 juillet 2025**

Le Maire de la Commune de Sougé le Ganelon (Sarthe),
Vu, les articles L2212-2, L2213-1 et L2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu, la demande présentée par M. DENIS Jean-Claude, Président du Comité des Fêtes de Sougé le Ganelon, à l'occasion de la fête communale le dimanche 13 juillet 2025 ;
Vu, l'arrêté n°A20250626-044 donnant autorisation d'occupation du domaine public ;
Considérant qu'à l'occasion de la fête communale organisée par le Comité des Fêtes de Sougé le Ganelon le dimanche 13 juillet 2025, des accidents et des encombrements pourraient se produire sur le parking de la salle polyvalente et sur une portion de la rue des Rochers si la circulation et le stationnement n'y étaient pas réglementés ;

ARRETE

Article 1 : La circulation et le stationnement de tous véhicules, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs, **seront rigoureusement interdits le dimanche 13 juillet 2025 de 7h00 à 19h00, sur le parking de la salle polyvalente et sur une portion de la rue des Rochers** (du carrefour Place de l'Eglise/ rue des Rochers au carrefour rue des Rochers / rue de la Plaine des Ormeaux).

Le stationnement des véhicules des exposants sera autorisé sur les emplacements du vide-greniers.
Toutes dispositions seront prises pour faciliter l'accès des riverains.

Article 2 : La continuité de la circulation sur la rue des Rochers sera assurée par une déviation jalonnée par des panneaux de signalisation, via la rue Saint Honoré et la rue de la Plaine des Ormeaux.

Article 3 : La présente décision sera affichée et publiée au registre des décisions de la commune.
Le Maire de la commune de Sougé le Ganelon et le Commandant de communauté de brigades de gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au Directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Sarthe.

Fait à Sougé le Ganelon, le 26 juin 2025.

Le Maire,
Philippe RALLU.

